Département des Deux-Sèvres

Préfecture : 9/11/2026

Mise en ligne : 9/11/2026

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 05 novembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX
ET LE 05 NOVEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BILLAUD Sébastien, MAIRE.

Date de la convocation : **30 octobre 2026**
Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurelie, MECHINEAU David, LABORDERIE Coralie, LE BORGNE Laurent, GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère, CAILLEAUD Cyril, CATROS_ANDREU Christelle, FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis, GUILBOT Bernard, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, LORTION Martial, PALANCADE Brigitte, RENAUD Sébastien, XHAARD Florence, DORAY Gérard, ENNOUCHI David, TROMAS Catherine.

Etaient excusés et représentés : DUFORESTEL Pascal à BILLAUD Sébastien, HUPÉ David à MECHINEAU David, PATEJ Laurence à LE SAUZE Sandrine, COUDEVILLAIN Florence à DORAY Gérard
Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : MECHINEAU David

Réf. : 2026_11_04

Objet : Admission en non valeurs de recettes non recouvrées et des créances éteintes au budget général

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Xhaard, conseillère municipale, qui expose à l'assemblée la réception d'un courriel du service comptable de la SGC de Niort joignant les listes de créances irrécouvrables et des créances éteintes :

- Exercices 2011, 2014, 2015, 2018, 2019, 2021, 2022, 2024 : liste non valeurs n°6310020515 pour 286,44 €uros à imputer à l'article 6541
- Exercice 2023 : liste non valeurs n°7759370215 pour 51,00 €uros à imputer à l'article 6542

Il est soumis la proposition d'inscrire en non valeurs ces recettes irrécouvrables et ces créances éteintes au vote de l'assemblée.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** décide de :

- **EMETTRE un avis favorable** à l'admission en non-valeurs comme suit :
 - liste n°6310020515 **pour 286,44 €** à imputer à l'article 6541
 - liste n°7759370215 pour **51,00** € à imputer à l'article 6542

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente**.**

Fait et délibéré,

A Magné, le 5 novembre 2026, au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien BILLAUD

Le secrétaire,
David MECHINEAU